

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **16/09/2020**

Date d'affichage : **17/09/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Philippe CHILARD à Bernadette BOUCQUEY -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Afin de couvrir les frais supplémentaires engendrés par la crise sanitaire, l'association « AGDA - Association du Golfe contre la détresse animale » demande une subvention exceptionnelle à la commune,

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association « AGDA - Association du Golfe contre la détresse animale » une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € (sept cent cinquante euros) pour l'exercice 2020.

N° 2020/083

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AGDA – ASSOCIATION DU GOLFE CONTRE LA DETRESSE ANIMALE »

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 5 OCT. 2020

ID : 083-218300424-20200924-DCM2020_083-DE

Besoin
Levée
2020/995

CM du 24/09/2020

N° 2020/083

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « AGDA – ASSOCIATION DU GOLFE CONTRE LA DETRESSE ANIMALE »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « AGDA - Association du Golfe contre la détresse animale » pour l'année 2020, d'un montant de 750 € ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,


Marc Étienne LANSAD

